



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## SECTION 1 — IDENTIFICATION

Identificateur du produit : **Adhésif Premium Flash Albachem®**

Numéro du produit : 1786

N° CAS : Mélange Voir la section 2.

Famille de produit : Adhésif en aérosol

SIMD : Santé 2 Inflammabilité 4 Danger physique : 1 Protection personnelle : B

Classement NFPA comme aérosol : Niveau 3

### **ALBATROSS USA INC./EXPERT WORLDWIDE**

36-41 36th Street  
Long Island City, New York  
United States  
11106  
718-392-6272

5439 San Fernando Road West  
Los Angeles, California  
United States  
90039  
818-543-5850

N° de téléphone en cas d'urgence : Chemtrec (jour ou nuit) 1 800 424-9300

(Pour les urgences avec les produits chimiques : déversement, fuite, incendie, exposition ou accident)

La présente fiche signalétique est conforme à la norme 29 CFR 19190.1200 (Norme de communication des dangers) et aux règlements SIMDUT.

IMPORTANT : Veuillez lire cette fiche signalétique avant de manipuler et d'éliminer ce produit. Veuillez transmettre ces informations aux employés, clients et utilisateurs de ce produit.

## SECTION 2 — COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

ARTICLE	NOM DU COMPOSANT	N° CAS	% WT/WT inférieur à
01	Hexane	110-54-3	25,0 %
02	Méthoxyméthane	115-10-6	15,0 %
03	Isobutane	75-28-5	15,0 %
04	Cyclohexane	110-82-7	15,0 %
05	Acétone	67-64-1	15,0 %
06	Éthane, 1,1-Difluoro	75-37-6	10,0 %
07	Propane	74-98-6	5,0 %

LIMITES D'EXPOSITION						
ARTICLE	ACGIH		OSHA		ENTREPRISE	PEAU
	TLV-TWA	TLV-STEL	PEL-TWA	MAXIMUM PEL	TLV-TWA	
01	50 ppm	N.E.	500 ppm	N.E.	N.E.	NON
02	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	1 000 ppm	NON
03	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	1 000 ppm	NON
04	100 ppm	N.E.	300 ppm	N.E.	N.E.	NON
05	500 ppm	750 ppm	1 000 ppm	N.E.	N.E.	NON
06	N.E.	N.E.	N.E.	N.E.	1 000 ppm	NON

07	2 500 ppm	N.E.	1 000 ppm	N.E.	N.E.	NON
----	-----------	------	-----------	------	------	-----

(Voir la section 16 pour la légende des abréviations)

### SECTION 3 — IDENTIFICATION DES DANGERS

**\*\*\* SOMMAIRE D'URGENCE \*\*\*** : tenir hors de la portée des enfants. Ne pas percer, incinérer ou mettre les récipients du produit en aérosol dans des compacteurs. Les récipients de ce produit peuvent être dangereux à l'état vide puisqu'ils contiennent des résidus du produit (vapeurs, liquides et/ou solides). Toutes les précautions qui s'imposent pour contrer les dangers doivent être observées. Ne pas découper à la flamme, utiliser de brasage ou une torche de soudage. Toute utilisation inadéquate par concentration et inhalation délibérées de ce produit peut être nocive ou mortelle.

**EFFETS D'UNE SUREXPOSITION – CONTACT AVEC LES YEUX** : peut causer une irritation grave, des rougeurs, un larmolement et une vision trouble.

**EFFETS D'UNE SUREXPOSITION – CONTACT AVEC LA PEAU** : un contact prolongé ou répété peut causer une irritation modérée, du larmolement et une dermatite.

**EFFETS D'UNE SUREXPOSITION – INHALATION** : une inhalation excessive des vapeurs peut causer une irritation nasale et respiratoire, des étourdissements, de la faiblesse, de la fatigue, des nausées, des maux de tête, une inconscience possible et même de l'asphyxie. Arythmie cardiaque possible à des concentrations élevées.

**EFFETS D'UNE SUREXPOSITION – INGESTION** : aucune information.

**EFFETS D'UNE SUREXPOSITION – DANGERS CHRONIQUES** : une surexposition à ce produit (ou à ses composants) provoque apparemment les effets suivants chez les animaux de laboratoire : dommages aux reins, aux yeux, au foie, aux poumons, ainsi que dommages nasaux, au système nerveux et aux testicules.

Une surexposition à ce produit (ou à ses composants) provoque apparemment les effets suivants chez les humains : déficience visuelle et effets au système nerveux central.

PRINCIPALE(S) VOIE(S) D'ENTRÉE : CONTACT AVEC LA PEAU          ABSORPTION PAR LA PEAU  
 INHALATION          CONTACT AVEC LES YEUX

### SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

**PREMIERS SECOURS – CONTACT AVEC LES YEUX** : rincer à grande eau en soulevant les paupières supérieures et en abaissant les paupières inférieures à l'occasion. Consulter un médecin.

**PREMIERS SECOURS – CONTACT AVEC LA PEAU** : bien laver la région exposée avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin si l'irritation persiste. De l'huile minérale, de l'huile pour bébé, du démaquillant, des essences minérales ou un autre solvant doux peuvent être utilisés pour enlever les résidus de résine collants laissés par l'adhésif.

**PREMIERS SOINS – INHALATION** : amener la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Garder la personne au chaud et au repos. Consulter un médecin.

**PREMIERS SOINS – INGESTION** : ne pas faire vomir. Faire boire deux verres d'eau à la personne si elle est consciente. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

## SECTION 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

**POINT ÉCLAIR :** -156 °F (-104,44 °C)  
(PENSKY-MARTENS C.C.)

**LIMITE INFÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ :** 1,0 %  
**LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ :** 18,0 T %

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION :** non déterminée

**MOYEN D'EXTINCTION :** CO<sub>2</sub> PRODUIT CHIMIQUE SEC MOUSSE EAU BROUILLARD

**DANGERS INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une grande distance par ventilation et s'enflammer par des sources d'inflammation à un endroit éloigné du point de manutention. Pour les produits en aérosol – l'exposition à des températures supérieures à 54,44 °C (130 °F) peut faire éclater les récipients et dégager des gaz inflammables.

**PROCÉDURES PARTICULIÈRES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :** porter un appareil respiratoire autonome avec un masque complet fonctionnant par pression positive ou tout autre mode de pression lors de la lutte contre les incendies. Garder les récipients ayant été exposés au feu au frais avec du brouillard d'eau.

## SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION OU DÉVERSEMENT DE CE PRODUIT :** éliminer les sources d'inflammation et ventiler la zone. Les personnes ne disposant pas de l'équipement approprié doivent être exclues de la zone. Arrêter le déversement à la source □ prévenir la propagation. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact de la peau avec du liquide. Nettoyer avec du matériel absorbant et mettre dans un récipient approprié pour l'élimination. Utiliser des pelles anti-étincelles pour les matériaux inflammables. Nettoyer les surfaces de marche à fond pour réduire le risque de glissement.

## SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**MANUTENTION :** les récipients de ce produit peuvent être dangereux à l'état vide puisqu'ils contiennent des résidus du produit (vapeurs, liquides et/ou solides). Toutes les précautions qui s'imposent pour contrer les dangers doivent être observées. Ne pas découper les récipients à la flamme, utiliser de brasage ou une torche de soudage. Toute utilisation inadéquate par concentration et inhalation délibérées des vapeurs de ce produit peut être nocive ou mortelle.

**ENTREPOSAGE :** ne pas entreposer le produit à une température supérieure à 120 °F (49 °C). Ne pas l'entreposer dans un endroit exposé aux rayons directs du soleil. Tenir le produit à l'écart des sources de chaleur, des flammes nues, des flammes pilotes, des étincelles de toute autre source d'inflammation. Ne pas l'entreposer à une température supérieure à 120 °F (49 °C). Ne pas entreposer le produit dans un endroit exposé aux rayons directs du soleil.

## SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**MESURES D'INGÉNIERIE :** Fournir une ventilation mécanique suffisante (système de ventilation général et/ou local) pour maintenir l'exposition en dessous de la(des) TLV.

**PROTECTION POUR LES VOIES RESPIRATOIRES :** si les limites d'exposition au produit ou à tout composant sur le lieu de travail ont été dépassées, utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité pour obtenir des recommandations.

**PROTECTION POUR LA PEAU :** porter des gants imperméables si la méthode utilisée requiert l'entrée en contact du produit avec la peau. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité pour obtenir des recommandations sur les gants.

**AUTRE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :** porter des vêtements imperméables si une exposition du corps est prévue. Consulter le fournisseur d'équipement de sécurité pour obtenir des recommandations.

**PRATIQUES SANITAIRES :** se laver les mains avant de manger ou de fumer. Fumer dans les zones désignées seulement. Retirer et laver les vêtements contaminés.

## SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

INTERVALLE D'ÉBULLITION -44 à 177°F	DENSITÉ DE VAPEUR : plus lourde que l'air.
ODEUR : MENTHE, LORSQUE MOUILLÉ	SEUIL D'ODEUR : N.D.
APPARENCE : LIQUIDE BLANC	TAUX D'ÉVAPORATION : plus rapide que l'acétate de butyle.
SOLUBILITÉ DANS H <sub>2</sub> O : NÉGLIGEABLE	GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : 0,7281
POINT DE CONGÉLATION : N.D.	pH à 0,0 % : N.D.
PRESSION DE VAPEUR : N.D.	VISCOSITÉ : N.D.
ÉTAT PHYSIQUE : LIQUIDE	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION EAU/HUILE : N.D.

(Voir la section 16 pour connaître la légende des abréviations)

## SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**CONDITIONS À ÉVITER :** chaleur, étincelles, arcs de soudage, flammes nues, flammes pilotes, électricité statique ou autre source d'inflammation.

**INCOMPATIBILITÉ :** agents oxydants, acides, alcalins, métaux alcalinoterreux, métaux, agents réducteurs, oxydants puissants.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** acide fluorhydrique et possiblement le difluorure de carbonyle. Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone, divers hydrocarbures, dioxyde de soufre, monoxyde de soufre.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE :** ne se produira pas dans des conditions normales.

**STABILITÉ :** ce produit est stable dans des conditions d'entreposage normales.

## SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune information disponible sur le produit ou ses composants toxicologiques.

## SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES : aucune information.

## SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : éliminer les résidus conformément à tous les règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

## SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TRANSPORT TERRESTRE :** (États-Unis continentaux, Canada et Mexique) :

Bien de consommation ORM-D

**TRANSPORT MARITIME** : UN 1950 Classe 2.1 Gaz inflammable, quantité limitée

**TRANSPORT AÉRIEN** : Nous ne recommandons PAS l'expédition de ce produit par transport aérien. Il devrait être réemballé par une entreprise d'emballage autorisée et le formulaire de produits dangereux devrait être rempli par une entreprise d'expédition de matières dangereuses disposant d'une licence à cet effet.

## SECTION 15 – MENTIONS RÉGLEMENTAIRES

RÈGLEMENTS FÉDÉRAUX AMÉRICAINS : COMME SUIV

OSHA : produit dangereux selon la définition de la norme régissant la communication des dangers (29 CFR 1910-1200)

CERCLA – CATÉGORIE DE DANGER SELON LA LOI SARA :

Ce produit a été examiné conformément aux catégories de danger de l'EPA promulguées aux paragraphes 311 et 312 de la *Superfund Amendment and Reauthorization Act of 1986* (SARA Titre III) et il est considéré, selon les définitions qui s'appliquent, comme étant conforme aux catégories suivantes :

DANGER IMMÉDIAT POUR LA SANTÉ    DANGER CHRONIQUE POUR LA SANTÉ    RISQUE  
D'INCENDIE    DANGER DE GAZ SOUS PRESSION

SECTION 313 DE LA SARA :

Ce produit contient les substances suivantes assujetties aux exigences de signalement de la section 313 du Titre III de la *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* et de la norme 40 CFR Partie 372 :

HEXANE – NUMÉRO CAS : 110-54-3

% WT/WT INFÉRIEUR À 25,0 %

HEXANE – NUMÉRO CAS : 110-82-7

% WT/WT % INFÉRIEUR À 15,0 %

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES :

Ce produit contient les substances chimiques suivantes assujetties aux exigences de signalement de la TSCA 12(B) s'il est exporté depuis les États-Unis. Aucune information disponible.

RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX : COMME SUIV

SIMDUT DU CANADA : cette fiche signalétique a été rédigée conformément au Règlement sur les produits contrôlés, à l'exception de l'utilisation des 16 en-têtes.

CATÉGORIE DU SIMDUT DU CANADA : aucune information disponible.

Inventaire TSCA : tous les composants de ce produit sont inscrits dans l'inventaire TSCA des États-Unis. L'hexane et un mélange d'hexane normal et d'autres composés classés sous le nom chimique général de distillat léger hydrotraité CAS-68410-97-9. Le contenu d'hexane normal est de 60 à 70 pour cent. Le 30 juin 1993, le tableau Z-1-A de l'OSHA a été révoqué et l'OSHA a réinstauré les anciennes limites d'exposition. Les valeurs contenues dans cette fiche signalétique reflètent les anciennes valeurs. Certains États peuvent continuer de mettre en application les limites de 1993. Le 16 juin 1995, l'EPA a annoncé dans une règle finale que l'acétone ne serait plus considérée comme un COV selon les normes portant sur l'air. (Il s'agit dorénavant d'un composant exclu.) Le calcul du COV sur cette fiche signalétique est basé sur l'acétone comme étant un composant exclu. Le règlement du 16 juin supprime également l'acétone de la liste des produits chimiques à signaler de la SARA 313.

**SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS**

COTES D'ÉVALUATION SIMD : SANTÉ : 2, INFLAMMABILITÉ : 4, DANGER PHYSIQUE : 1  
PROTECTION PERSONNELLE : B

MATIÈRE VOLATILE PAR POIDS : 80,9 %

MATIÈRE VOLATILE PAR VOLUME : 86,1 %

CONTENU EN COV : 63,0 % PAR POIDS, 459 GRAMMES/LITRE DE PRODUIT AU TOTAL,  
544 GRAMMES/LITER QUANTITÉ INFÉRIEURE D'EAU ET EXEMPT, 0,52 LB/CAN

LÉGENDE : S/O – SANS OBJET, N.E. – NON ÉTABLI, N.D. – NON DÉTERMINÉ.

**Rédaction par :** Albatross USA Inc.

**Numéro de téléphone :** 718 392-6272

**Date de rédaction :** 4 novembre 2009

**Date de révision :** 7 août 2012

**AVIS :**

Les informations contenues dans ce document sont présumées exactes à la date de leur publication. Toutefois, nous déclinons toute garantie de commerciabilité et d'utilisation dans un domaine spécifique du produit, ainsi que toute autre garantie explicite ou implicite concernant l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations, la sécurité du produit et les dangers liés à son utilisation. Ces informations et le produit sont fournis tels quels et à condition que le personnel qui les reçoit détermine par lui-même l'adéquation du produit à des fins particulières et qu'il assume le risque lié à son utilisation.